



Litige sur remboursement d'un crédit apres divorce

Par **julie**, le **27/05/2009** à **12:10**

Bonjour,
marié sous le régime de la communauté , nous avons mon ex - femme et moi même acheté une voiture . Lors du divorce , madame voulait gardée la voiture car c'est elle qui s'en servait pour aller travailler. Je ne me suis pas opposé , il y a eut donc une décision de justice comme quoi madame gardait la voiture mais à sa charge de rembourser le crédit. Elle a donc gardé la voiture et s'en est servi tous les jours mais n'a pas payé les traites. 3 ans plus tard la maison de crédit lui saisie la voiture et la vend aux enchères pour plus de 4000 euros. Comme il restait plus de 13000 euro de crédit il me demande à moi de payer le reste plus les intérêts soit près de 10000 euros. Est ce vraiment à moi de payer attendu qu'il y a une décision de justice qui dit que la voiture est à la charge de madame? Je vous remercie de me renseigner la dessus.

Philippe.